

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier, MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Manuel Pinaud, Bruno Renon
Membre excusé :	Néant
Membre invité :	M. Jean-Charles Guiguen
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n° 41 du 12/06/2024,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Homologation des rencontres
- Homologation des « montées » et des « descentes »

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Formalités : La Commission entérine la validation du PV n°41 du 12/06/2024

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 23 juin 2024

D1 - Poule Unique

AS Merpins 2 du dimanche 23 juin 2024 (1^{er} forfait)

D4 - Poule A

US Lessac 2 du Dimanche 23 juin 2024 (2^{ème} forfait)

D4 - Poule B

AS Vars du dimanche 23 juin 2024 (2^{ème} forfait)

D5 - Poule A

Taizé Aizie les Adjots 2 du dimanche 23 juin 2024 (2^{ème} forfait)

CR7 - Poule C

FC St Hilaire de Barbezieux 3 du dimanche 23 juin 2024 (1^{er} forfait)

Les clubs concernés seront débités de **50 Euros** en application des tarifs Généraux

CR7 - Poule A

FC Fontafie 3 du dimanche 23 juin 2024 (2^{ème} forfait)

D4 - Poule A

FC Fontafie 2 du dimanche 23 juin 2024 (1^{er} forfait)

Le club concerné sera débité de **100 Euros** en application des tarifs Généraux

D5 - Poule B

ET.S Mornac 4 du dimanche 23 juin 2024 (3^{ème} forfait - forfait général)

Le club concerné sera débité de **120 Euros** en application des tarifs Généraux

Décision 1 : La Commission homologue ces forfaits

2° - Homologation des rencontres

D3 - Poule C

FC Chabonais (1) / CR Mansle (1) du dimanche 23 juin 2024

En application du PV n°35 de la Commission « Litiges - Contentieux » du mercredi 26 juin 2024, la Commission des compétitions séniors prend acte de la décision prise ; à savoir ; donne match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but à 3) à l'équipe du CR Mansle pour en attribuer le bénéfice à l'équipe Du FC Chabonais

D3 - Poule A

Franco Portugais Gond Pontouvre (2) / Es Linars (2) du dimanche 23 juin 2024

En application du PV n°35 de la Commission « Litiges - Contentieux » du mercredi 26 juin 2024, la Commission des compétitions séniors prend acte de la décision prise ; à savoir ; donne match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but à 8) à l'équipe de Franco Portugais de Gond Pontouvre 2 pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de l'ES Linars 2

D3 - Poule A

FC Confolens (2) / FC Fontafie (1) du dimanche 23 juin 2024

En application du PV n°35 de la Commission « Litiges - Contentieux » du mercredi 26 juin 2024, la Commission des compétitions séniors prend acte de la décision prise ; à savoir ; confirme le résultat acquis sur le terrain Match nul 2 buts à 2

D4 - Poule B

ES Montignac (2) / Ent Foot 16 (2) du dimanche 23 juin 2024

En application du PV n°35 de la Commission « Litiges - Contentieux » du mercredi 26 juin 2024, la Commission des compétitions séniors prend acte de la décision prise ; à savoir ; donne match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but à 3) à l'équipe de l'ES Montignac (2) sans en attribuer le bénéfice à l'équipe d'Entente Foot 16 (2)

D3 - Poule A

Franco Portugais Gond Pontouvre (2) / Es Linars (2) du dimanche 23 juin 2024

En application du PV n°35 de la Commission « Litiges - Contentieux » du mercredi 26 juin 2024, la Commission des compétitions séniors prend acte de la décision prise ; à savoir ; donne match perdu à l'équipe de L'ES Linars 2 (Moins 1 point – 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à celle de Gond Pontouvre Gsfp 2.

D5 - Poule A

Ent. Abzac Brillac (2) / ES Mornac (3) du dimanche 23 Juin 2024

En application du PV n°35 de la Commission « Litiges - Contentieux » du mercredi 26 juin 2024, la Commission des compétitions séniors prend acte de la décision prise ; à savoir ; donne match perdu à l'équipe de l'ES Mornac 3 (Moins 1 point – 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'Ent. Abzac Brillac 2.

D5 - Poule B

FC St Fraigne (2) / FC Rouillac (2) du dimanche 23 Juin 2024

En application du PV n°35 de la Commission « Litiges - Contentieux » du mercredi 26 juin 2024, la Commission des compétitions séniors prend acte de la décision prise ; à savoir ; confirme le résultat acquis sur le terrain

Décision 2 : La Commission homologue ces décisions

3° - Homologation des « Montées » et des « Descentes »

POINT PROVISOIRE (Compte-tenu d'éventuelles procédures en cours) sur les accessions et rétrogradations **et sous réserve de confirmation lors des engagements**

D1

Champion : SC Mouthiers

Accèdent en R3 :

SC Mouthiers - ES Linars

Descendent en D 2 :

GSFP Portugais - U.A Cognac 2 - AS Merpins 2

D2

Champion : FC Charente-Limousine 2

Accèdent en D1 :

Poule A : FC Charente-Limousine 2

Poule B : JS Grande-Champagne

Descendent en D 3 :

Poule A : FC Brigueuil - ES Fléac

Poule B : AS Claix - AJ Montmoreau - FC Sud Charente

D3

Champion : FC St Hilaire de Barbezieux

Accèdent en D2 :

Poule A : FC Confolens 2

Poule B : CS Angouleme Leroy 3

Poule C : ES Linars 2
Poule D : FC St Hilaire de Barbezieux

Descendent en D 4 :

Poule A : ES Elan Charentais
Poule B : AS Mons - FC Genac Gourville
Poule C : FC Aubeterre - AS Soyaux 2
Poule D : CA St Même Les Carrières

D4

Champion : SC Agris

Accèdent en D3 :

Poule A : CS St Angeau
Poule B : FC St Cybardeaux
Poule C : CF Crouin
Poule D : FC Nersac 2
Poule E : SC Agris

D5

Champion D5 : FC St Hilaire de Barbezieux 2

CR7

Champion CR7 : AS Merpins 3

Décision 03 : La Commission homologue ces « montées » et ces « descentes » qui seront validées par le prochain Comité de direction, en application de l'article 22 des règlements généraux du District.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

4° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

5° - Etude des courriers reçus

- Courriel du FC Montignac du mercredi 12 juin 2024 - Pris note
- Courriel de l'UAS Verdille du lundi 17 juin 2024 - Pris note
- Courriel du FC Rouillac du dimanche 23 juin 2024 - Pris note
- Courriel de l'AS Bel-Air du lundi 24 juin 2024 - Pris note
- Courriel de l'AS Merpins du lundi 24 juin 2024 - Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 26/06/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°42 du 12/06/2024	Validé	-	-
1	Etude des forfaits	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Homologation des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
3	Point sur les « montées » et sur les « descentes »	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché

Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

